



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 21 mars 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 13 mars 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD et M. CARVOYEUR.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. BOICHE et M. MECHIN avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE, Mme DUQUE, M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI et Mme MAILLARD.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme CHRETIEN-BRION Muriel

N° 2025-032 : PROJET D'INVESTISSEMENT INTERNAT RURAL :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Ville de Clamecy porte le projet de création d'un Internat Rural, destinée à offrir un hébergement adapté aux étudiants en santé effectuant leurs stages dans la région. Ce dispositif vise à faciliter leur intégration, à améliorer leurs conditions de séjour et d'apprentissage, et à renforcer l'attractivité du territoire en partenariat avec l'hôpital et la Maison de Santé.

Monsieur le Maire précise que ce projet, présenté lors du Conseil municipal du 18 avril 2024, s'inscrit donc dans une démarche de coopération interprofessionnelle, favorisant la qualité du système de soins local et l'installation de nouveaux professionnels de santé.

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement de l'aménagement de l'internat rural et précise que le projet peut être financé par l'Etat au titre de la DETR et le Conseil départemental de la Nièvre au titre du Contrat cadre.

